

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 MAI 2015

Présents : MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE GALL, LE LAGADEC, PEDEBIBEN, SERVAND,
MM. ARDURAT, DULUC, DUSSOULIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. GAZZIERO par M. BALANS,
Mme ZAÏRI-AMARAL par Mme PEDEBIBEN,
M. MONIER par Mme GAURY.

Secrétaire de séance : M. DUSSOULIER.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13/04/2015.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- Vente d'une maison, 22 L'Astouret, 830 m², appartenant à Mme BARDEAU, au prix de 154.000€,
 - Vente d'une maison, 13 Le Clos des Cerisiers, 737 m², appartenant à M. et Mme JOURDAIN, au prix de 210.000€,
 - Vente d'une maison, 3 Domaine d'Addie, 720 m², appartenant à M. PANIZZOLI et Mme DIAKITE, au prix de 168.500€,
 - Vente de terrains, aux lieux-dits Les Jésuites Nord et Sud, Poifile, Fleur et Moisiej, 4ha 69a 71ca, appartenant à M. LUCMARET, au prix de 61.000€,
- Le Conseil renonce à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

M. BALANS informe le Conseil que, dans le cadre de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et pour des remplacements d'agents en arrêt maladie, les agents ont effectué au mois d'avril les heures complémentaires suivantes :

- Mme BARBAZANGE Aurélie : 12H15
- Mme DUPA Isabelle : 4H45
- M. DUCOS Mickaël : 5H30

Accord du Conseil pour payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Sanitaires de la Salle des Fêtes :

- les murs sont montés
- l'extension est quasiment hors d'eau
- l'ouverture entre la salle et les nouveaux sanitaires a été réalisée aujourd'hui
- le calendrier des travaux est pour l'instant respecté

Église : les travaux de zinguerie sont terminés.

Faucardage : le premier tour de faucardage a été réalisé par la CDC sur les voies communales.

ÉCOLE :

M. BALANS donne lecture au Conseil du courrier de l'Académie de Bordeaux confirmant l'ouverture d'une 9^{ème} classe à la rentrée de septembre 2015. Cette attribution de poste dépend du nombre d'élèves inscrits soit 215 minimum.

M. BERNADET informe le Conseil que, suite aux renseignements pris auprès de M. MORENO, Conseiller Départemental, il apparaît que l'installation de bâtiments modulaires n'est en principe pas subventionnée. Un courrier a toutefois été adressé au Président du Conseil Départemental de Gironde pour solliciter une aide pour le bâtiment et le mobilier.

Deux sociétés de bâtiments modulaires ont été contactées afin d'obtenir des devis pour une classe de 55 m² et un bloc sanitaires. À ces devis viendront s'ajouter les frais des branchements d'eau, d'assainissement et d'électricité.

REMANIEMENT CADASTRAL :

Dans le cadre du remaniement partiel du plan cadastral de la Commune, les résultats des opérations effectuées sur le terrain par les géomètres vont être communiqués aux propriétaires concernés.

Les 12 nouvelles sections cadastrales seront affichées en Mairie du 01/06 au 04/07/2015 et les géomètres du cadastre assureront une permanence afin de recevoir les propriétaires intéressés la semaine du 29 juin au 04 juillet 2015.

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES :

La distribution annuelle des sacs poubelles aura lieu les vendredi 29 mai et samedi 30 mai 2015.

Vendredi de 16H à 19H : Mme SERVAND, M. MONIER, M. PONCHATEAU et Mme PEDEBIBEN (à partir de 17H45)

Samedi de 9H à 12H : M. BALANS, M. VIGNES, M. DULUC et Mme CHARDONNET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – ENTRETIEN VOIRIE :

M. BERNADET donne le compte rendu des dernières réunions :

- le calendrier du faucardage est arrêté pour 2015 : pour Saint-Maixant il y aura trois passages avril, juin et septembre

- question a été posée sur le devenir de cette Commission ?

. sur les deux chauffeurs, un va partir à la retraite d'ici un an et demi, l'autre est sous contrat, sera-t-il renouvelé ?

. les travaux peuvent-ils être réalisés par un privé ? des devis ont été demandés, il apparaît que le coût serait forcément plus élevé

. doit-on abandonner ce service ? les Communes assureraient alors elles-mêmes la compétence ?

Le Conseil se prononce, à l'unanimité, pour le maintien du service tel qu'il fonctionne actuellement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – CHALETS D'URGENCE :

M. BALANS présente au Conseil le règlement de fonctionnement des chalets d'urgence qui vient compléter le règlement intérieur pour l'utilisation de ces chalets, validé par délibération du Conseil Communautaire du 23/03/2015 :

Entretien technique des chalets :

- Petits bricolages : services techniques de la Commune, si des acquisitions sont nécessaires pour effectuer les petites réparations, les bons de commande devront être passés auprès de la CDC.
- Gros travaux d'entretien : à la charge de la CDC.

Ménage des chalets :

- Pour le ménage quotidien : personnes occupant le chalet
- Pour le ménage entre deux occupations : agent d'entretien de la CDC

Alimentation :

- En cas de difficulté des personnes hébergées à accéder à l'alimentation, l'élu référent, appuyé par les services sociaux, mobilisera le CCAS de la Commune d'origine de la personne occupante pour obtenir un bon-repas. Il pourra également contacter la Croix Rouge ou un autre service en capacité de fournir un repas.

Mobilier de chaque logement :

- Un inventaire des biens mobiliers mis à disposition sera établi et sera installé dans chacun des chalets. Un double sera conservé à la CDC.
- Lors de l'état des lieux, l'inventaire sera également vérifié par l'élu référent en charge de l'état des lieux.

Le Conseil décide d'adopter ce règlement de fonctionnement des chalets d'urgence.

D'autre part, M. BALANS informe le Conseil qu'un des chalets est occupé, depuis le 1^{er} mai, par un couple de Saint-André du Bois, victime d'un incendie de leur habitation. Ils ont un contrat pour trois mois, au prix de 50€ par quinzaine.

COMMISSION CANTINE :

Mme LAGARDE informe le Conseil que les travaux de la Commission se poursuivent en ce qui concerne le Règlement et le passage à la facturation.

Les prochaines réunions de la Commission sont prévues les 11 et 27 mai. À cette dernière réunion, seront invités : la Directrice de l'École, les représentants des Parents d'Élèves, la diététicienne, les référents des agents et le secrétariat.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. BERNADET signale qu'il a été saisi d'une réclamation au sujet de la vitesse excessive dans le Quartier de l'Église et ses alentours. Ce secteur étant déjà limité à 30km/h, il paraît difficile de remédier aux incivilités de certains conducteurs.
- Les véhicules stationnés au bord du rond-point des Noyers, devant la maison de M. Lebyedh, gênent la visibilité et le passage des piétons. Contact sera pris avec ces propriétaires afin de remédier à ce problème.
- De nombreux dégâts dans des poulaillers, causés par des renards, ont été signalés sur la Commune ces dernières semaines. Une battue devrait avoir lieu le 8 mai.

- M. BERNADET informe le Conseil qu'un renfort aux services techniques sera nécessaire pour la période d'été. Mme Adeline WATA, actuellement employée à 20h par semaine, pourrait assurer quelques heures complémentaires. Accord du Conseil.
- La prochaine réunion communale du PLUI aura lieu le 11 mai à 10H30, afin de continuer le travail sur le questionnaire de la CDC qui doit être rendu le 1^{er} juin.
- M. BERNADET assistera à la réunion sur les ADS (Autorisation des Droits du Sol) qui aura lieu le lundi 18 mai 2015, à la CDC du Sud Gironde, afin de préparer la nouvelle organisation pour l'instruction des documents d'urbanisme, à partir du 1^{er} juillet 2015.
- M. BALANS fait part des dernières informations sur le projet de moyenne surface au lieu-dit Nougueyries : les démarches concernant les actes notariés ont été retardées à cause de la vente de la vieille maison. L'étude de sol doit avoir lieu en ce début du mois de mai. Les conclusions de l'architecte interviendront environ trois semaines après. La Mairie sera donc informée début juin de la suite de ce projet.
- M. BALANS signale qu'une maison du Hameau des Vergers a fait l'objet d'un arrêté de péril ordinaire, suite à d'importants dégâts. Le propriétaire doit effectuer des travaux de consolidation sous trois mois. Les locataires sont en attente d'un relogement sur la CUB.
- La CDC des Coteaux Macariens invite l'ensemble du Conseil à l'inauguration des vestiaires intercommunaux « Jean Poutays » le mercredi 20 mai, à 17H, à Verdélais.
- L'Entente Sportive invite le Conseil à l'Assemblée Générale du 20 juin, à 18H30, à la salle polyvalente près du stade de Verdélais.
- L'Assemblée Générale du CVLV aura lieu le mercredi 06 mai 2015, à 19H, à la salle des fêtes de Pian-sur-Garonne. Mme Angélique GAURY assistera à cette réunion.
- Rappel : la Cérémonie Commémorative du 08 mai aura lieu à 10H45 au monument du cimetière et 11H15 au monument aux morts sur la Place de la Mairie. La Chorale des Blés d'Or assurera l'animation. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BALANS lève la séance.